



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**

Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INDY/EP Intercommunale Namuroise de Services Publics

**PASH DRESSE PAR :**

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTY, Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTE LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS**

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 26/43

Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat équip. communalitaire aménagement diffé. usier activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

**Assainissement autonome**

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communalitaire aménagement diffé. usier activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

habitat ou équip. communalitaire aménagement diffé. usier activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communalitaire aménagement diffé. usier activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (PDS : plan de secteur)

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

**Cas particuliers**

A diagnostiquer - A rénover

Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**

**Station d'épuration**

Station publique

existante adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier

privée à déclasser

**AUTRES PROBLEMATIQUES**

**Déménagement - Exhaure**

Station de pompage

**Bassin d'orage**

existant adjugé ou en construction à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 1/2000/2000)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/06/2000)

Navigable 1er catégorie 2ème catégorie

3ème catégorie non classé Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 24/03/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2004)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGLTP**

**Plan de secteur** (Mise à jour : 20/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en bleu et sont à l'initiative de la S.P.G.E. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 25/01/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGLTP - IGN

Traitement des données : CEA et SPGE

